

Le président de la BEI a déclaré dans son rapport annuel de 1968 qu'étant donné que des prêts à long terme semblent plus faciles à obtenir ailleurs que les prêts modiques, les taux d'intérêt de la BEI augmentent graduellement selon l'importance du prêt; ceci aide à éliminer les demandeurs qui pourraient vraisemblablement se procurer des fonds ailleurs à des conditions raisonnables. Les conditions des prêts varient d'un emprunteur à l'autre, selon les circonstances.

#### LES ENTENTES AVEC LES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

##### Question n° 1174—M. K. Robinson:

Le gouvernement du Canada a-t-il conclu des ententes directes avec l'administration des îles Saint-Pierre et Miquelon dans les domaines a) du commerce, b) de l'industrie de la pêche, c) de l'agriculture et d) de la défense?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non. Les îles Saint-Pierre et Miquelon font partie des territoires d'outre-mer de la République française et tout accord conclu à leur égard serait conclu non pas avec Saint-Pierre et Miquelon mais avec la France.

#### \*LES MILITAIRES FRANÇAIS AU CANADA

##### Question n° 1179—M. Scott:

1. Y a-t-il des officiers ou des soldats de l'armée française qui servent à titre d'instructeurs dans les forces armées canadiennes?

2. Pour quelle raison ont-ils été engagés?

3. Combien sont-ils en ce moment?

4. Où sont-ils affectés?

5. Quand ont-ils été engagés?

6. Quelle est la durée prévue de leur séjour?

7. Quelle rémunération reçoivent-ils et de qui la reçoivent-ils?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question: 1. Oui.

2. Ils ont été postés au Canada dans le cadre d'un programme d'échange d'officiers.

3. Deux officiers d'aviation.

4. L'un est à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw (Sask.), et l'autre à l'École de navigation aérienne de Winnipeg (Man.).

5. Celui qui est à Moose Jaw est arrivé en février 1967, et celui qui est à Winnipeg est arrivé en août 1968.

6. De deux ans, à compter de leur arrivée au Canada.

7. Ces officiers reçoivent une solde du gouvernement français.

#### M. PATRICK ASSELIN—FONCTION AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

##### Question n° 1183—M. Beaudoin:

1. Est-ce que M. Patrick Asselin est à l'emploi du ministre ou du ministère de l'Agriculture?

2. Dans l'affirmative, quelle fonction remplit-il?

3. Quel est son salaire annuel ou mensuel?

4. Quelles sont ses fonctions définies?

5. Y a-t-il des exemptions d'impôt sur son salaire?

6. Ses dépenses sont-elles payées?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1. M. Asselin fait partie du personnel du ministre de l'Agriculture.

2. Adjoint administratif.

3. \$7,529 par année, \$627.41 par mois.

4. Fonctions d'administrateur traitant de la correspondance et des questions d'ordre politique, chargé en particulier des rapports avec les producteurs et les organisations de producteurs dans la province de Québec, et chargé d'autres fonctions connexes.

5. Non.

6. Oui, si les dépenses sont faites au nom du gouvernement ou du ministre de l'Agriculture.

#### LE DIRECTEUR DE LA COMMISSION DES LIEUX HISTORIQUES ET DES MONUMENTS

##### Question n° 1184—M. Moore:

1. Quel est le nom du Directeur actuel de la Commission des lieux historiques et des monuments?

2. A quelle date a-t-il été nommé à ce poste?

3. Quel poste détenait-il avant cette nomination?

4. Quel salaire touche-t-il présentement?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'a pas de directeur. Cependant, le président de la Commission, M. Allan Turner, est membre de la Commission et représente la Saskatchewan.

2. Il a été nommé à la Commission en 1964; il en est le président depuis mai 1968.

3. M. Turner était, et est encore, archiviste provincial de la province de Saskatchewan.

4. Ni les membres ni le président ne sont rémunérés pour leurs services. Pour chaque jour consacré aux affaires de la Commission, ils reçoivent une indemnité journalière, qui est actuellement de \$20, outre les frais de séjour et de voyage qu'entraîne leur participation aux travaux de la Commission.